

Saint-Avertin, le 01/09/2023



# Dossier d'Enregistrement

## Communauté de Communes du Romorantinois et du Monestois

Déchèterie de Romorantin-Lanthenay  
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

**DOSSIER D'ENREGISTREMENT POUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)**

**PJ08 – INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT**



### Communauté de Communes du Romorantinois et du Monestois

Porte des Béliers – Rue Normant – BP 31  
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

**Contact : M. Pierre-Marie BERLU**  
Service Déchets Ménagers

**AFFAIRE N° : 2209E14Q200040**

**Version du rapport : V03**

**Date d'édition du rapport : 01/09/2023**

**AUTEUR : Mathilde LAMBERT**

Email : mathilde.lambert@socotec.com ; Tél. : 02.47.70.40.40

**SOCOTEC - Agence Environnement & Sécurité – Centre-Val de Loire**  
2, Allée du Petit Cher – BP 40155 – 37551 Saint Avertin Cedex  
Tél : (+33)2 47 70 40 40 - Fax : (+33)2 47 70 40 01

SOCOTEC ENVIRONNEMENT - S.A.S au capital de 436 960 euros  
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France  
834 096 497 RCS Versailles – APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR 00 834096497 - www.socotec.fr

# SOMMAIRE

<b>1. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE.....</b>	<b>4</b>
1.1. ZONE DE MONTAGNE ET DE LITTORAL .....	4
1.2. MILIEUX NATURELS : FAUNE, FLORE, HABITAT, ZONE HUMIDE.....	4
1.3. ACOUSTIQUE .....	6
1.4. PATRIMOINE.....	7
1.5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES .....	7
1.6. SITES ET SOLS POLLUES.....	11
1.7. ZONE DE GESTION DES EAUX .....	12
1.8. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE.....	13
1.9. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE.....	14
1.10. USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU .....	15
<b>2. EFFETS NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE .....</b>	<b>17</b>
2.1. INCIDENCES POTENTIELLES DE L'INSTALLATION .....	17
2.2. CUMUL AVEC D'AUTRES ACTIVITES .....	28
2.3. INCIDENCE TRANSFRONTALIERE .....	28

## SOMMAIRE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Identification des Zones Natura 2000 les plus proches .....	4
Tableau 2 : Zonages écologiques non réglementaires au droit et aux abords du site .....	5
Tableau 3 : des sites ICPE dans un rayon de 1,5 km autour du projet .....	10
Tableau 4 : Liste des sites BASIAS, BASOL, SIS dans un rayon de 1,5 km autour du projet .....	11
Tableau 5 : Evaluation des cours d'eau - 2017 .....	14
Tableau 6 : Liste des ouvrages BSS dans un rayon de 500m (source : Infoterre).....	15
Tableau 7 : Trafic généré par le fonctionnement de la déchèterie en 2022 .....	23
Tableau 8 : Niveaux de bruit ambiant en limite de propriété du site .....	24
Tableau 9 : Emergences en Zones à Emergence Réglementée .....	24
Tableau 10 : Valeurs limites de rejet des eaux pluviales .....	27

## SOMMAIRE DES FIGURES

Figure 1: Réseau Natura 2000 à proximité du projet .....	4
Figure 2 : ZNIEFF à proximité du projet .....	5
Figure 3 : Extrait cartes de bruit stratégiques – 3 <sup>ème</sup> échéance (DDT41) .....	6
Figure 4 : Cartographie des enjeux patrimoniaux et archéologiques - Atlas des Patrimoines .....	7
Figure 5 : Carte d'aléa de retrait-gonflement des argiles.....	8
Figure 6 : Carte d'aléa au risque de remontée de nappes .....	8
Figure 7 : Carte de localisation des canalisations de transport de matières dangereuses .....	9
Figure 8 : Carte de localisation des sites ICPE à proximité du site (source Géorisques) .....	10
Figure 9 : Carte de localisation des sites BASIAS / BASOL / SIS à proximité du site (source Infoterre) .....	11
Figure 10 : Carte piézométrique (SIGES Centre).....	13
Figure 11 : Carte des cours d'eau .....	14
Figure 12 : Moyennes interannuelles (écoulements mensuels) .....	15
Figure 13 : Débit moyen mensuel de l'Indre à Monts .....	15
Figure 14 : Localisation de points d'eau à proximité du site (Infoterre) .....	16
Figure 15 : Localisation des points de mesures des émissions sonores .....	24

## 1. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE

### 1.1. Zone de montagne et de littoral

Le projet ne se situe pas en zone de montagne ni sur le territoire d'une commune littorale.

### 1.2. Milieux naturels : faune, flore, habitat, zone humide

#### 1.2.1. Zonage réglementaire

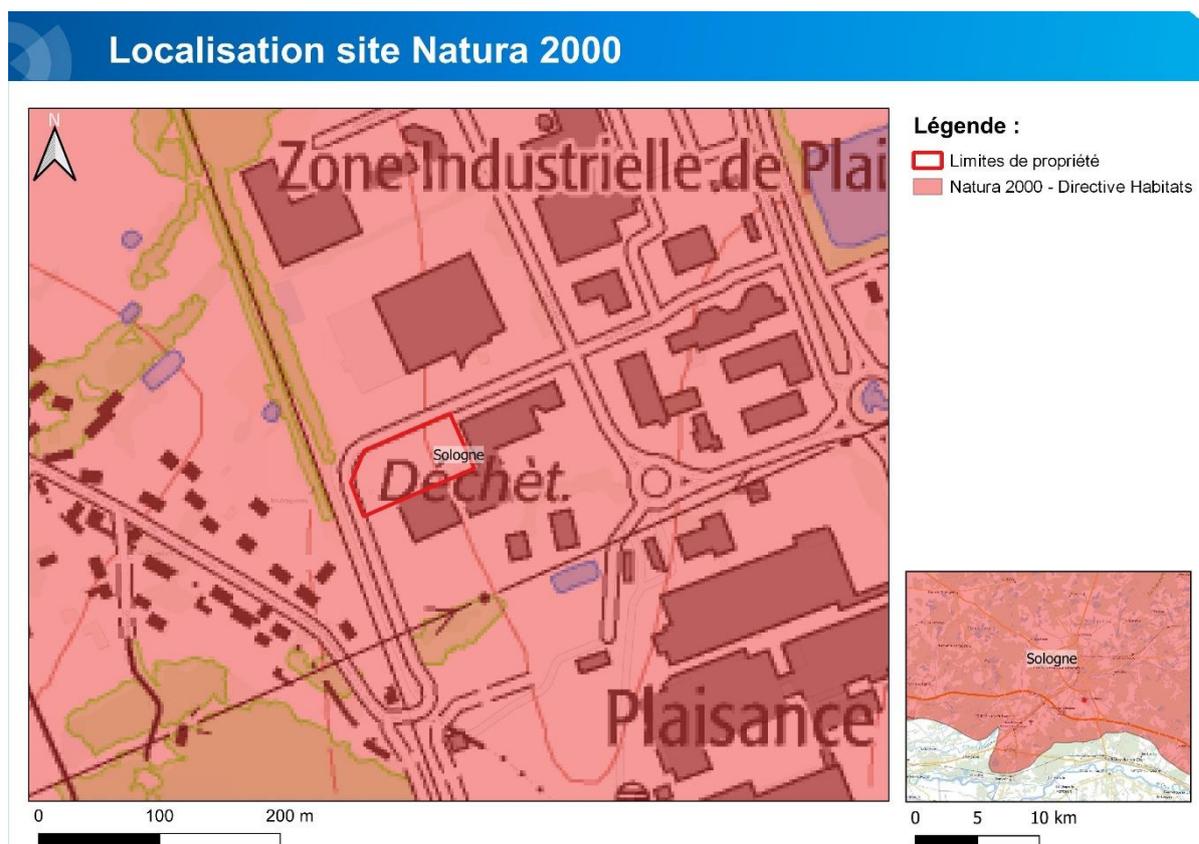
Le projet ne se situe pas dans :

- ▶ Une zone couverte par un Arrêté de Protection de Biotope (APB). Aucun Arrêté de Protection de Biotope n'est recensé dans un rayon de 10 km autour du projet.
- ▶ Un Parc National, un Parc Naturel Marin, une Réserve Naturelle, une Zone de Conservation Halieutique (ZCH) ou un Parc Naturel Régional (PNR). Aucune Réserve Naturelle Nationale ou Régionale n'est recensée dans un rayon de 10 km autour du projet.

La déchèterie se situe sur un site Natura 2000 – Directive Habitats.

**Tableau 1 : Identification des Zones Natura 2000 les plus proches**

Code du site	Type	Nom	Intérêts	Distance au site étudié
FR2402001	ZSC	Sologne	Habitats, Faune, Flore	Sur site



**Figure 1: Réseau Natura 2000 à proximité du projet**

Le détail de ces zones est précisé dans la notice d'incidence Natura 2000.

**P.J. n°13 : Notice d'incidence Natura 2000**

### 1.2.2. Zonage non réglementaire

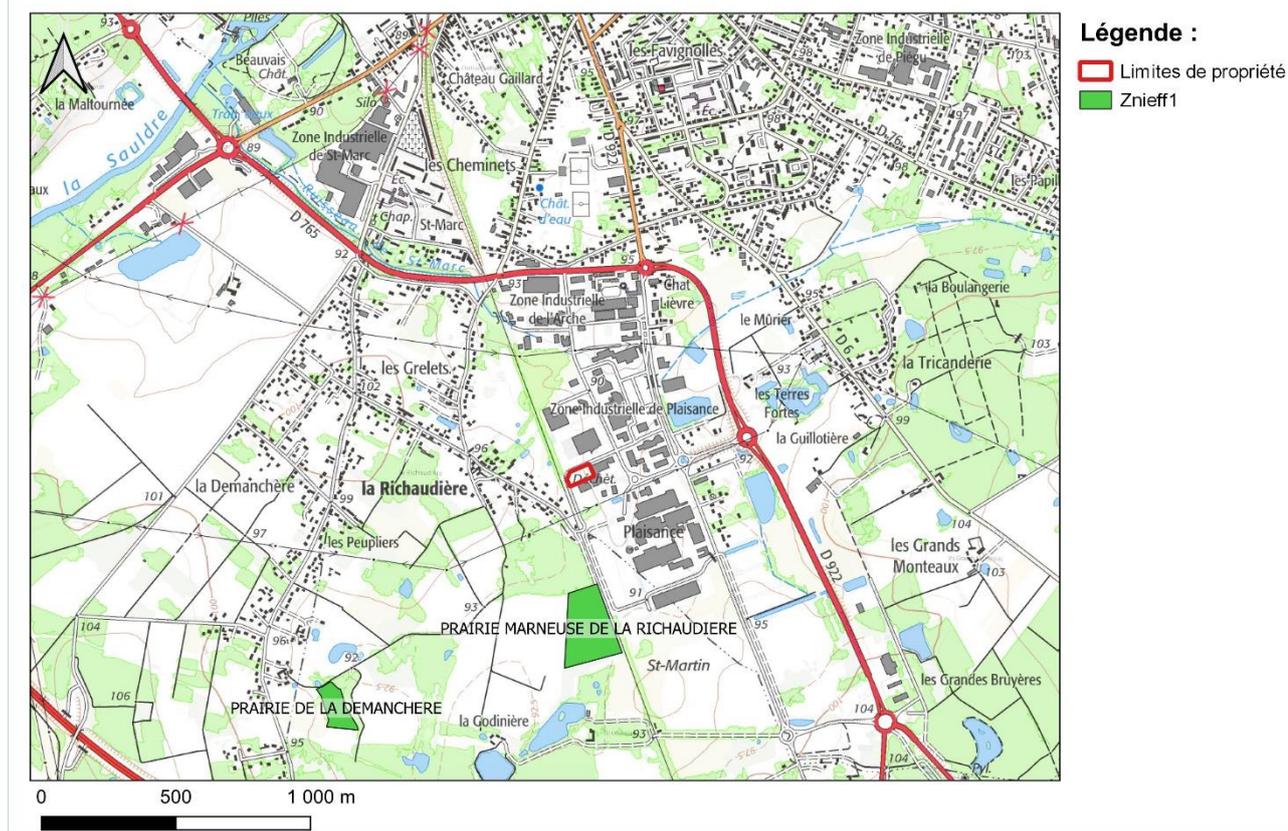
Le projet ne se situe pas dans :

- ▶ Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I ou II (ZNIEFF),
- ▶ Une Zone Humide (ZH) ayant fait l'objet d'une délimitation.
- ▶ Une Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO),
- ▶ Un zonage de pré-détermination de zones humides du bassin Loire Bretagne.

**Tableau 2 : Zonages écologiques non réglementaires au droit et aux abords du site**

Code du site	Type	Nom	Intérêts	Distance au site étudié
240031496	ZNIEFF I	Prairies marneuse de la Richaudière	Faune, Flore	400 m au Sud-Ouest
240031495	ZNIEFF I	Prairie de la Demanchère	Faune, Flore	1,1 km au Sud-Ouest

## Localisation zonages écologiques non réglementaires



**Figure 2 : ZNIEFF à proximité du projet**

### 1.3. Acoustique

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Loir-et-Cher présente les cartes stratégiques de bruit (PPBE 3e échéance).

Le site n'est pas concerné par un zonage au titre du PPBE ou relatif aux infrastructures de transports terrestres. L'établissement se situe toutefois à proximité de plusieurs axes grands axes routiers selon la carte départementale du classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Loir-et-Cher, réglementée par l'arrêté préfectoral n°2016-11-30-004 du 30 novembre 2016.

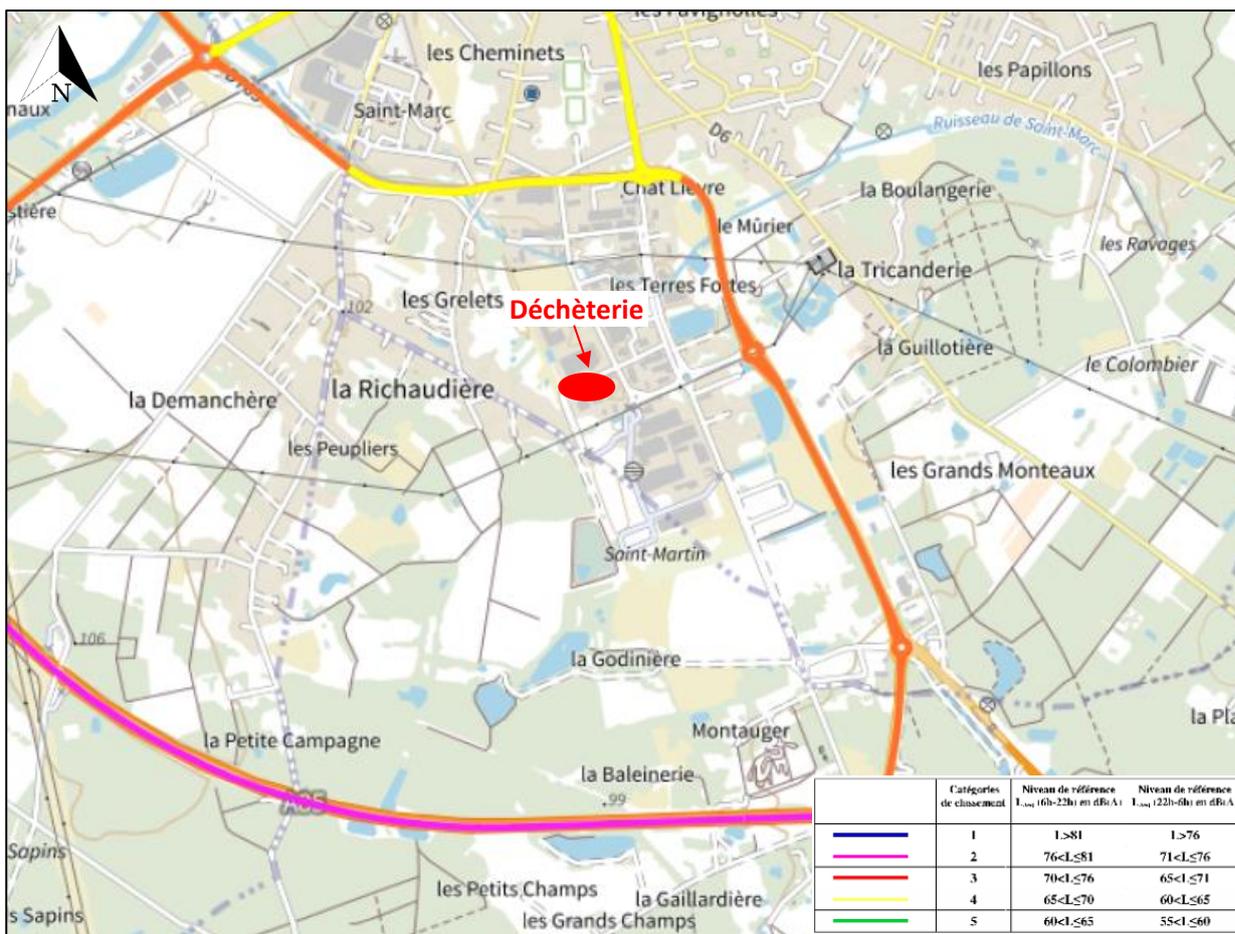


Figure 3 : Extrait cartes de bruit stratégiques – 3<sup>ème</sup> échéance (DDT41)

## 1.4. Patrimoine

Le projet ne se situe pas dans :

- ▶ un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon,
- ▶ un monument historique ou ses abords,
- ▶ un site patrimonial remarquable,
- ▶ un site inscrit ou à proximité d'un site classé.

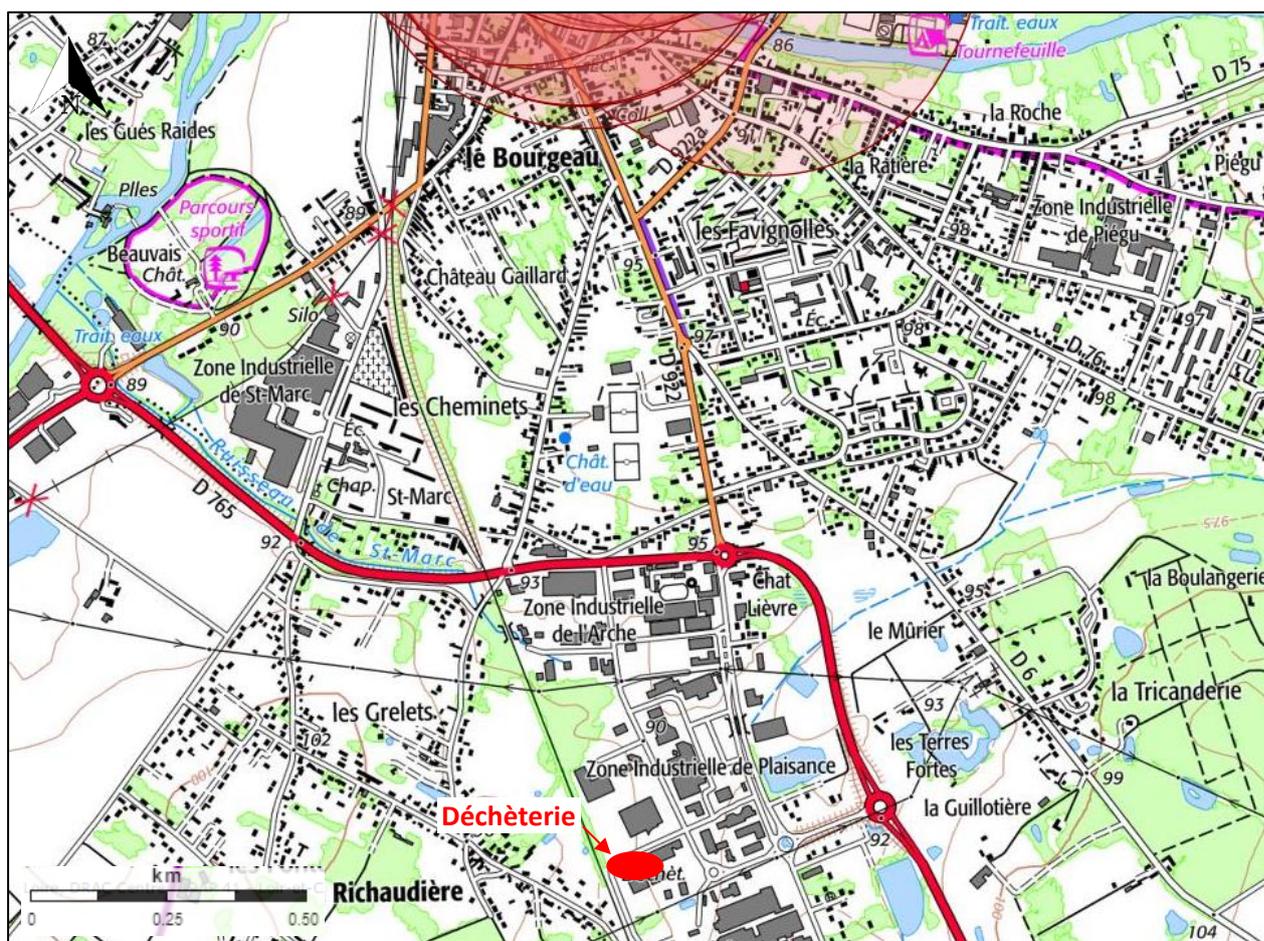


Figure 4 : Cartographie des enjeux patrimoniaux et archéologiques - Atlas des Patrimoines

## 1.5. Risques naturels et technologiques

### 1.5.1. Risques naturels

La commune de Romorantin-Lanthenay (41) est soumise au PPRN inondation de la Sauldre. Cependant, la parcelle de la déchèterie ne se trouve pas dans la zone concernée.

L'exposition des terrains au risque de retrait et gonflement des sols argileux est considérée comme moyenne sur la totalité du site. Par ailleurs, le terrain n'est grevé par aucune cavité souterraine (cave, carrière, cavités naturelles, ...).

Les terrains sont considérés comme « zone potentiellement sujettes aux débordements de nappes ».

## Carte d'aléa de retrait-gonflement des argiles

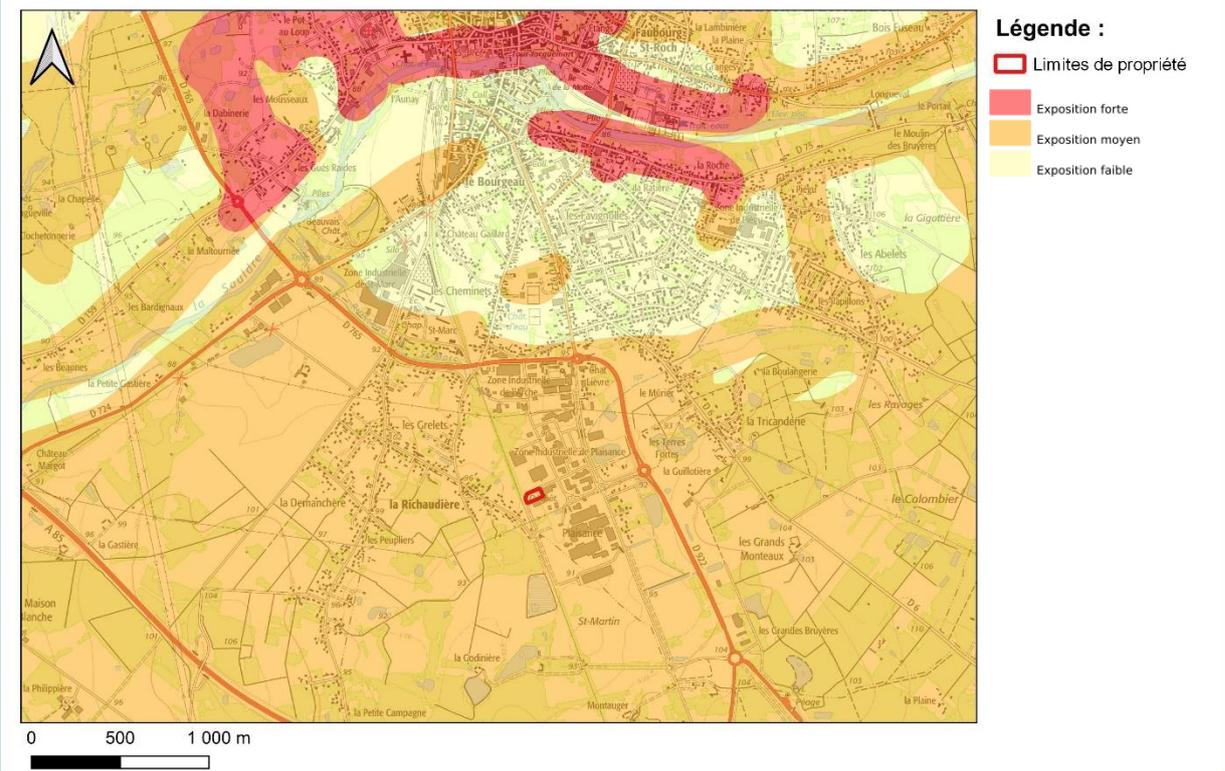


Figure 5 : Carte d'aléa de retrait-gonflement des argiles

## Zones sensibles aux remontées de nappes

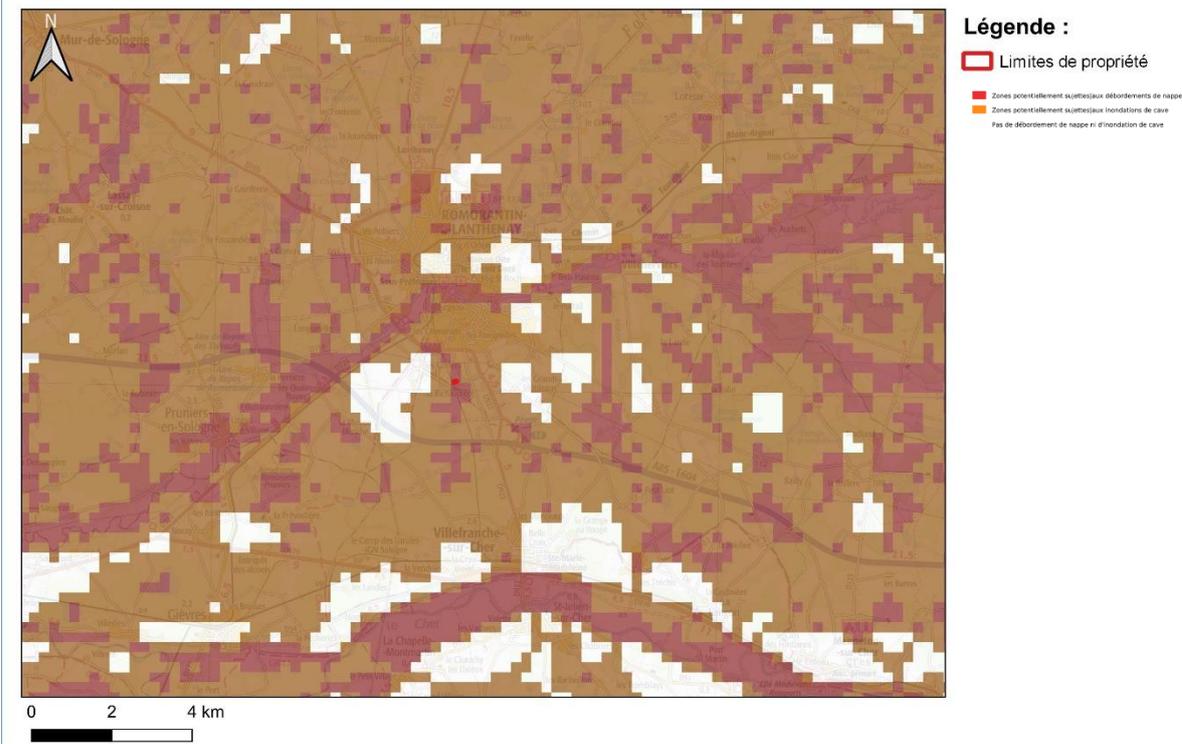
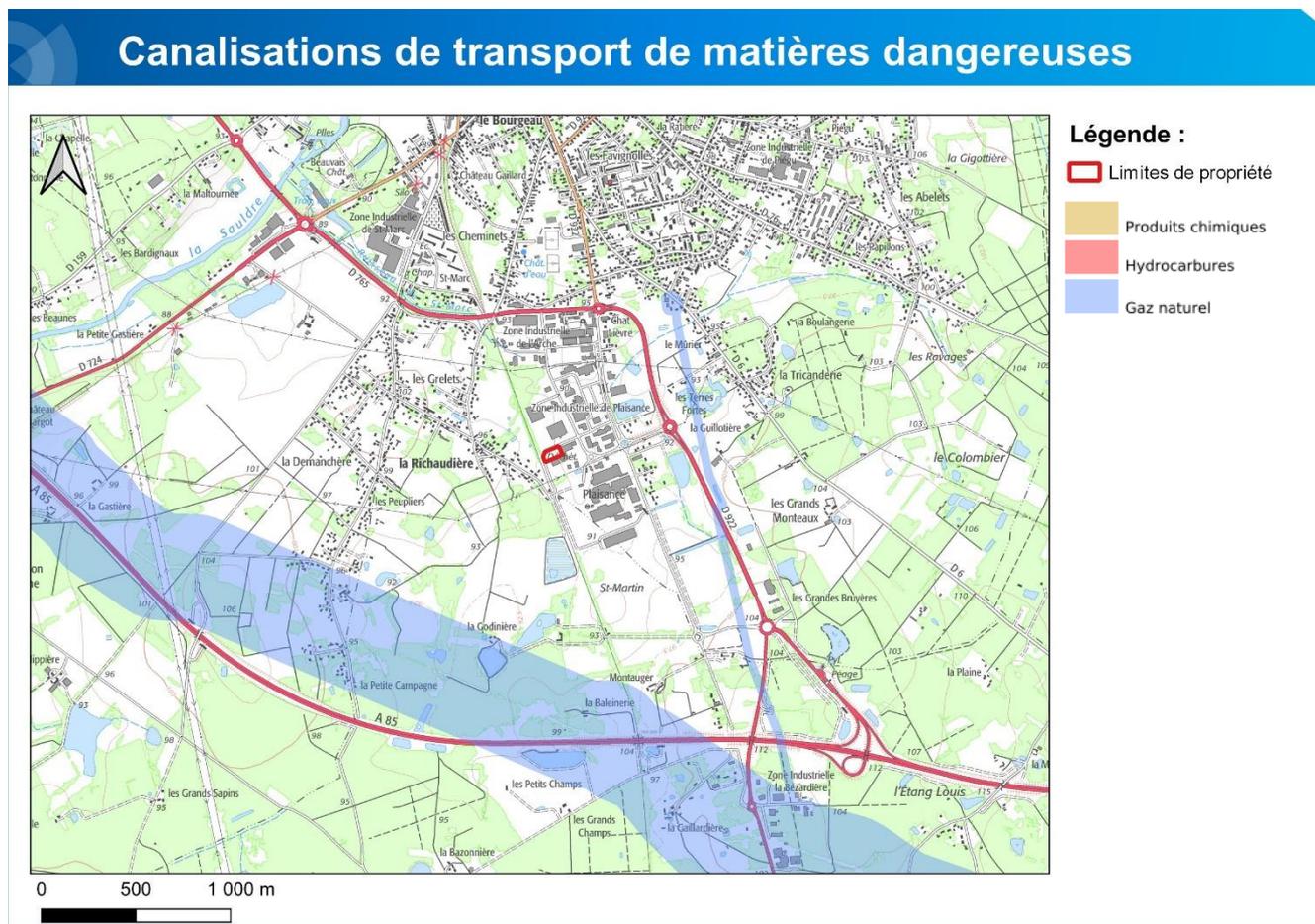


Figure 6 : Carte d'aléa au risque de remontée de nappes

### 1.5.2. Risques technologiques

Aucun PPRT n'est recensé à l'échelle communale. On note la présence de canalisations enterrées de transport de gaz naturel sur la commune de Romorantin-Lanthenay.



**Figure 7 : Carte de localisation des canalisations de transport de matières dangereuses**

La commune de Romorantin-Lanthenay n'est pas dotée d'un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.).

Le projet se situe à proximité d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pouvant présenter des risques technologiques et des impacts environnementaux.

Les sites ICPE soumis à Autorisation et Enregistrement localisés dans un rayon de 1,5 km autour du projet sont reportés dans le tableau suivant :

**Tableau 3 : des sites ICPE dans un rayon de 1,5 km autour du projet**

Site	Activité	Régime ICPE	Statut du site	Distance
<b>STAL INDUSTRIE</b>	Fabrication de meubles	Enregistrement	En activité	230 m au Nord-Est
<b>BLUECAR</b>	Ventes de voitures	Autorisation	En fin d'exploitation	220 m au Sud-Est
<b>ETS CHARBONNIER</b>	Transports routier de fret	Enregistrement	En fin d'exploitation	1,4 km au Nord-Ouest
<b>LAFORTEZZA-ALSER</b>	Fabrication de meubles	Autorisation	En activité	1,2 km au Nord-Ouest

La carte suivante permet de localiser ces sites.



**Figure 8 : Carte de localisation des sites ICPE à proximité du site (source Géorisques)**

## 1.6. Sites et sols pollués

Le projet ne se situe pas dans :

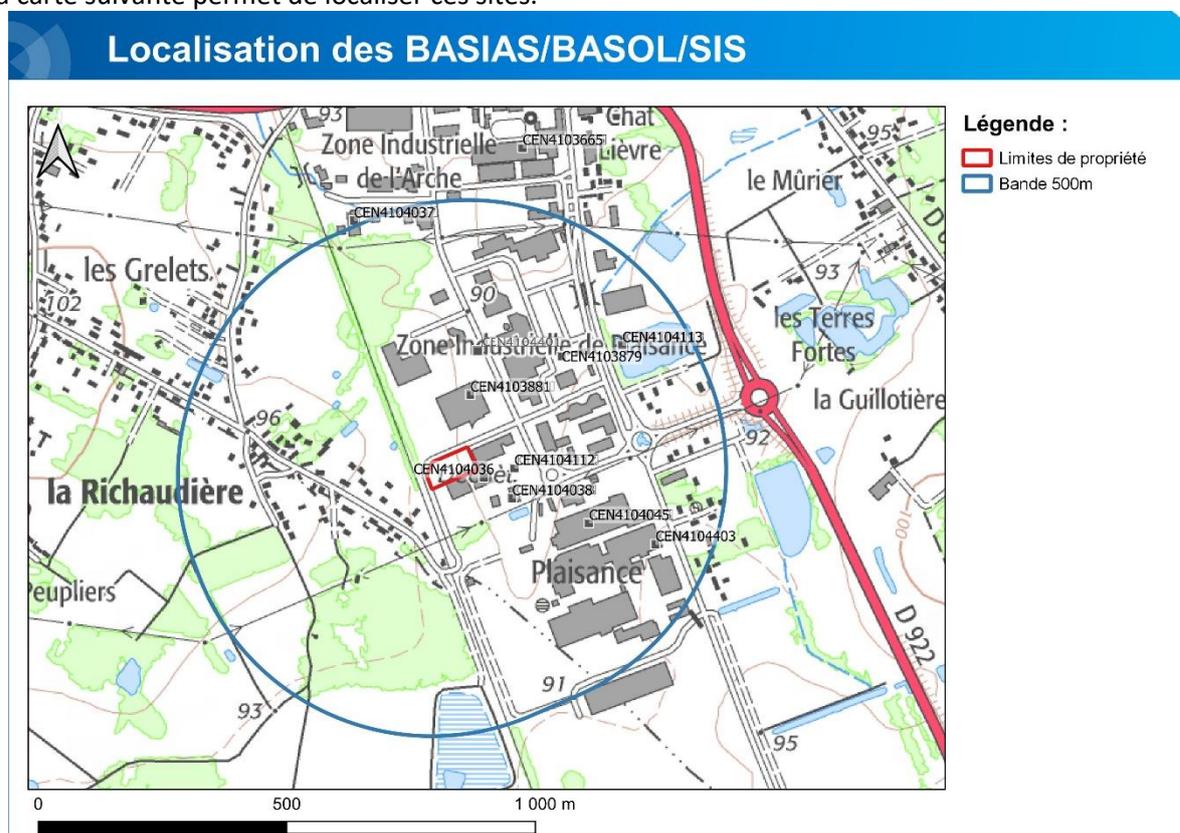
- ▶ Le périmètre d'un site référencé dans la base de données BASIAS, sur les anciens sites industriels et activités de service recensés à partir des archives disponibles, départementales et préfectorales.
- ▶ Le périmètre d'un site référencé dans la base de données BASOL, sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- ▶ Le périmètre d'un Secteur d'Information sur les Sols (SIS), sur les terrains où la pollution avérée du sol justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et sa prise en compte dans les projets d'aménagement.

Les sites BASIAS, BASOL ou SIS localisés dans un rayon de 500m autour du projet sont reportés dans le tableau suivant :

**Tableau 4 : Liste des sites BASIAS, BASOL, SIS dans un rayon de 1,5 km autour du projet**

Type	N° identifiant	Site	Activité	Statut du site
BASIAS	CEN4104112	Société 2ME	Fabrication de composants électroniques	En activité
BASIAS	CEN4104036	Déchèterie de Romorantin-Lanthenay	Collecte et stockage de déchets	En activité
BASIAS	CEN4104038	Organisation Maintenance Services	Traitement et revêtement des métaux	En activité
BASIAS	CEN4104045	Romo III	Fabrication et/ou stockage peintures	Terminée
BASIAS	CEN4104403	STEP - Travail des métaux	Traitement et revêtement des métaux	En activité
BASIAS	CEN4103881	STAL Industrie	Fabrication de meubles	En activité
BASIAS	CEN4103879	Supermarché Champion	Commerce de gros et de détail	En activité
BASIAS	CEN4104113	Garage Hureau	Garage, atelier, mécanique	En activité
BASIAS	CEN4104037	Chapron entreprise	Garage, atelier, mécanique	En activité

La carte suivante permet de localiser ces sites.



**Figure 9 : Carte de localisation des sites BASIAS / BASOL / SIS à proximité du site (source Infoterre)**

## 1.7. Zone de gestion des eaux

### 1.7.1. Zone de Répartition des Eaux

Le site est inclus dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de l'aquifère de la nappe du Cénomaniens.

Une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) est caractérisée par une insuffisance quantitative chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l'État d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

### 1.7.2. Zone sensible

La directive européenne "eaux urbaines résiduaires" a demandé aux états membre de définir des "zones sensibles à l'eutrophisation" impliquant des niveaux de traitement particulier des effluents urbains (agglomérations de plus de 10 000 Heq) sur les paramètres azote et/ou phosphore.

Le projet n'est pas classé en zone sensible.

### 1.7.3. Zone vulnérable

La directive européenne "nitrates" prévoit la définition de zones vulnérables et des actions, mesures et actions nécessaires à une bonne maîtrise de la fertilisation azotée et à une gestion adaptée des terres agricoles en vue de limiter les fuites de composés azotés à un niveau compatible avec les objectifs de restauration et de préservation, pour le paramètre nitrates, de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Le site est localisé dans la commune de Romorantin-Lanthenay qui est classée comme zone vulnérable.



## 1.9. Contexte hydrographique

### 1.9.1. Identification du milieu récepteur

Le projet se situe dans le bassin versant de la Sauldre, la rivière « la Sauldre » étant située à 1,9 km environ au Nord-Est du site. Ce bassin versant est lié à la masse d'eau FRGR0337b « La Sauldre depuis Romorantin-Lanthenay jusqu'à la confluence avec le Cher ».

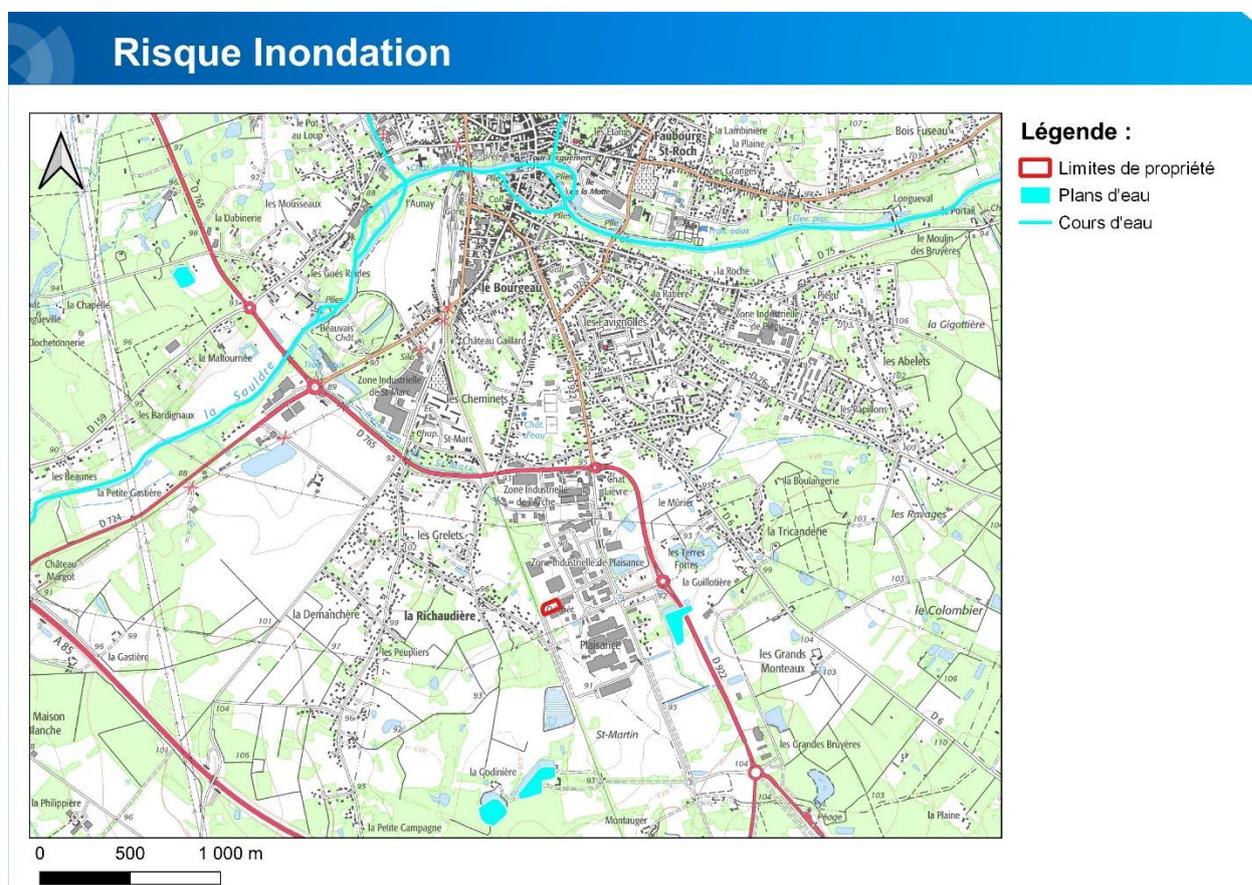


Figure 11 : Carte des cours d'eau

### 1.9.2. Qualité et objectif de qualité

Les qualités générales de la masse d'eau de surface concernée par le projet sont synthétisées dans le tableau ci-dessous (source AELB-2017).

Tableau 5 : Evaluation des cours d'eau - 2017

Code Masse d'eau	Nom	Objectif état écologique	Objectif état chimique	Etat écologique actuel	Etat chimique actuel
FRGR0337b	La Sauldre depuis Romorantin-Lanthenay jusqu'à la confluence avec le Cher	Bon état 2021	Non déterminé	Bon état	Bon état

### 1.9.3. Régime hydrologique du milieu récepteur

L'évaluation des débits pour la Sauldre émane de la station de suivi localisée à Pruniers-en-Sologne (code station : K648251001). Une synthèse pour la période 2014 – 2023 est proposée ci-après (source : BANQUE HYDRO).

Cette station est localisée à environ 8,5 km en aval de Romorantin-Lanthenay.

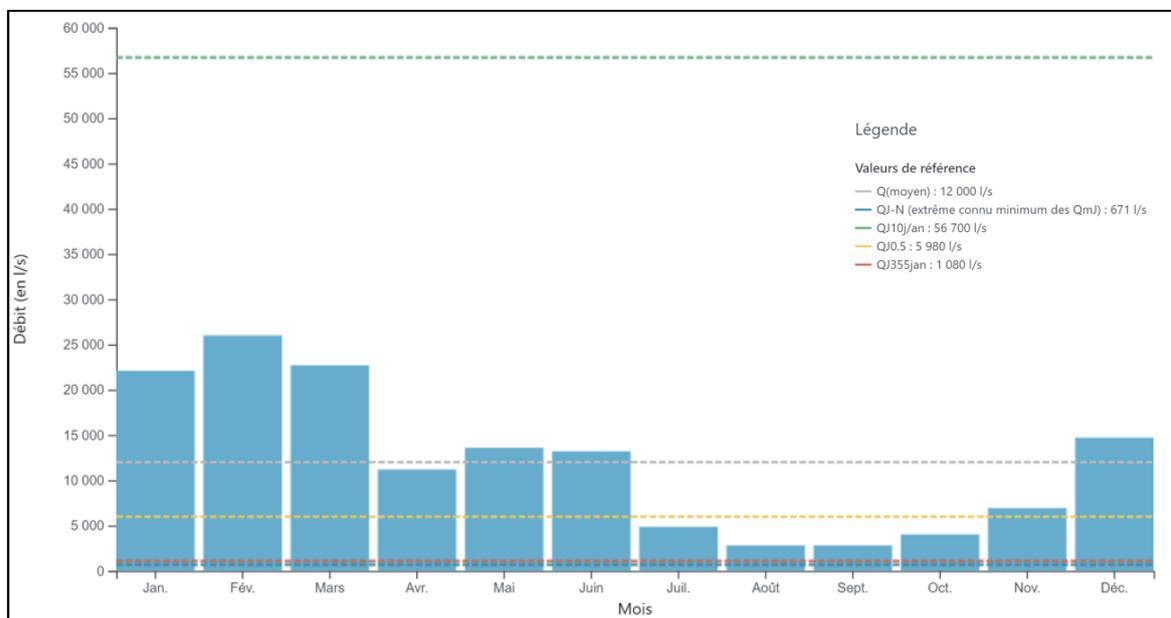


Figure 12 : Moyennes interannuelles (écoulements mensuels)

## 1.10. Usages de la ressource en eau

### 1.10.1. Usages de la ressource en eau souterraine

Selon la base de données BSS eau d'InfoTerre, 11 points d'eau sont répertoriés dans un rayon de 500m autour du site. Les détails de ces ouvrages sont présentés dans le tableau suivant, leur localisation sur la carte Figure 14.

Tableau 6 : Liste des ouvrages BSS dans un rayon de 500m (source : Infoterre)

Point BSS	Distance au site	Altitude	Type d'ouvrage	Profondeur	Niveau d'eau	Usage
BSS001HSNA	350m Ouest	96 m	Forage	38,5 m	8,2 m	Eau domestique
BSS001HSNT	475 m Nord-Ouest	95 m	Puits	NR	Non Renseigné	Non renseigné
BSS001HSNV	110 m Sud Est	90 m	Forage	6,0 m	Non Renseigné	Piézomètre
BSS001HSNU	170 m Sud Est	93 m	Forage	4,0 m	Non Renseigné	Piézomètre
BSS001HSNW	310 m Sud Est	93 m	Forage	4,0 m	Non Renseigné	Piézomètre
BSS001HSNX	300 m Sud Est	93 m	Forage	3,8 m	Non Renseigné	Piézomètre
BSS001HSPF	280 m Sud Est	93 m	Forage	3,5 m	Non Renseigné	Piézomètre
BSS001HSPC	220 m Sud Est	90 m	Forage	3,5 m	Non Renseigné	Piézomètre
BSS001HSMT	450 m Sud Est	93 m	Puits	12 m	Non Renseigné	Eau industrielle
BSS001HSPB	320 m Sud Est	93 m	Forage	4,0 m	Non Renseigné	Piézomètre
BSS001HSPD	300 m Sud Est	93 m	Forage	4,0 m	Non Renseigné	Piézomètre

## Localisation des points d'eau

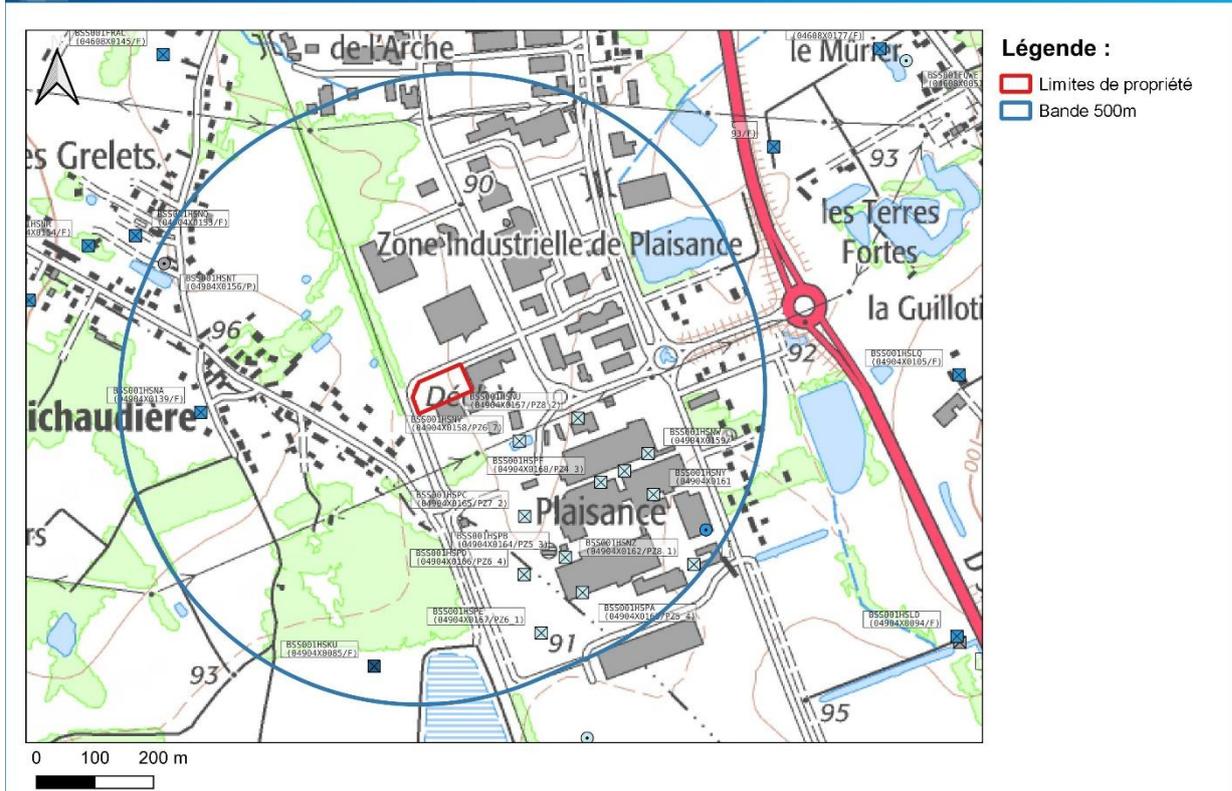


Figure 14 : Localisation de points d'eau à proximité du site (Infoterre)

### 1.10.2. Prélèvements d'eau

Le site n'est pas inclus dans le périmètre :

- ▶ d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine,
- ▶ d'un captage d'eau destiné à la production d'eau minérale naturelle.

## 2. EFFETS NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

### 2.1. Incidences potentielles de l'installation

#### 2.1.1. Ressources

##### 2.1.1.1. Eaux

Il n'est pas fait usage d'eau dans le mode d'exploitation de la déchèterie. L'eau sur le site est uniquement utilisée pour les besoins sanitaires du personnel et ponctuellement pour le lavage des mains des usagers. Le lavage à l'eau de la voirie ou du dallage est exceptionnel.

Le site est pour cela raccordé au réseau d'alimentation en eau potable. Un dispositif évitant en toute circonstance le retour d'eau pouvant être polluée dans le réseau sera mis en place.

##### 2.1.1.2. Matériaux

Le site est déjà existant et ne prévoit pas la réalisation de construction ou d'aménagement nécessitant l'excavation de terres.

##### 2.1.1.3. Energie

L'électricité est utilisée pour l'éclairage et les moyens informatiques et de bureautiques.

#### 2.1.2. Milieus naturels

Au regard des milieux actuels (absence d'arbres, de haies bocagères) et compte tenu de l'usage actuel du terrain, les terrains ne sont pas propices au développement d'une faune et d'une flore remarquable ou d'intérêt patrimonial. Cet aspect est renforcé par le contexte local, fortement enclavé par des aménagements urbains ou à vocations industrielles.

#### *P.J. n°11 : Notice d'incidences Natura 2000*

#### 2.1.3. Risques

##### 2.1.3.1. Risques technologiques

###### **2.1.3.1.1. Accidentologie**

L'exploitation de la déchèterie est liée à des risques particuliers de types :

- ▶ Incendie des stocks de matières combustibles dans les zones de stockage,
- ▶ Pollution accidentelle issue de l'écoulement des eaux d'extinction d'un incendie.

Entre le 01/01/2017 et le 31/12/2019, 146 évènements sont recensés sur des installations de stockage parmi les événements qui se sont produits dans une installation de « collecte, traitement et élimination des déchets, récupération ».

Sur l'ensemble des évènements, un incendie est observé plus de 9 cas sur 10 selon la synthèse BARPI « Accidentologie du secteur des déchets » de mai 2021.

Pour plus de la moitié des cas, l'incendie se produit lorsque le site est en activité réduite (c'est-à-dire soit la nuit, soit pendant les jours de fermeture, tels les dimanches). Une vigilance particulière doit donc être accordée à la détection incendie, notamment en période d'activité réduite.

#### Incendie du 12/08/2022 :

Un départ de feu a été signalé à la déchèterie de Romorantin-Lanthenay aux alentours de 16h30. Le gardien a constaté que des fumées se dégagent d'une benne « mobilier ». Ce dernier a rapidement aspergé la zone à l'aide d'un extincteur présent sur site.

Par mesure de précaution, les sapeurs-pompiers ont été contactés, mais aucune intervention complémentaire ne fut nécessaire. La déchèterie a pu réouvrir par la suite.

#### **2.1.3.1.2.Prévention du risque incendie**

##### Etablissements de consignes de sécurité :

Des consignes générales de sécurité sont établies et affichées dans le local de gardiennage de la déchèterie.

Elles portent notamment sur :

- ▶ L'interdiction de fumer à proximité des zones de dépôts des déchets dangereux,
- ▶ Les mesures à prendre en cas de chute ou fuite d'un récipient,
- ▶ La conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident et les procédures à suivre pour la mise en sécurité des installations (vanne d'isolement du site sur le réseau d'eaux pluviales pour confinement).
- ▶ La procédure d'alerte avec les numéros de téléphone des services d'incendie et de secours,
- ▶ Les moyens d'extinction à utiliser en cas d'incendie.

Les interdictions sont rappelées par panneaux et ces consignes générales seront régulièrement rappelées au personnel dans le cadre des programmes de formation.

Des procédures d'urgence sont également rédigées en cas de situation d'accident (incendie, déversement, ...).

##### Prévention de localisation des risques :

Certains déchets acceptés sur site ont un caractère combustible et présentent un risque incendie. Il s'agit essentiellement de déchets encombrants, de déchets végétaux, de cartons, de bois, etc.

Un plan de localisation des risques sera réalisé permettant d'identifier les différentes zones concernées.

##### Moyens interne de lutte contre l'incendie

Le site est équipé d'extincteurs conformes et vérifiés.

Le dimensionnement du besoin en eau a été calculé sur la base du document technique D9 « Guide pour le dimensionnement du besoin en eau d'extinction – version Juin 2020 », édité par le Centre National de Prévention et de Protection (CNPP), la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA), les Ministères de l'Intérieur et de la Transition Ecologique.

Sur la base de ce document, le besoin en eau calculé est de 60 m<sup>3</sup>/h. Il s'agit du débit minimum nécessaire à l'intervention sur un sinistre qui se déclarerait sur l'ensemble du site, sinistre le plus pénalisant en termes d'extinction incendie.

Pour leur intervention, les services de secours peuvent s'appuyer sur le poteau incendie public ainsi que le RIA implanté sur site permettant de respecter la distance maximale de 100 m entre tout point de la limite de l'installation et la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

 <b>SOCOTEC</b>	<b>DIMENSIONNEMENT DES BESOINS EN EAU POUR LA DEFENSE CONTRE L'INCENDIE</b>
---	---

Procédure SE.JE.AB.81\_V2

Référentiel : Guide pratique d'appui au dimensionnement des besoins en eau pour la défense extérieure contre l'incendie-D9-Juin 2020

<b>DOSSIER :</b>	<b>2212E14Q200032</b>
------------------	-----------------------

DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE				
Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence	Stockage extérieure (note D9 normalement non applicable)			
Principales activités	Déchèterie			
Stockages (quantité et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables)	1 quai de déchèterie avec au global 13 bennes de 30 m <sup>3</sup> et 2 bennes de 12 m <sup>3</sup>			
CRITERES	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES / JUSTIFICATIONS
		Activité	Stockage	
<b>HAUTEUR DE STOCKAGE</b> <sup>(1) (2) (3)</sup>				
- Jusqu'à 3 m	0		Hauteur <= 3 m	La hauteur de stockage des déchets est limitée à la profondeur des bennes, elle est donc inférieure à 3 mètres.
- Jusqu'à 8m	+0,1			
- Jusqu'à 12 m	+0,2			
- Jusqu'à 30 m	+0,5			
- Jusqu'à 40 m	+0,7		0,0	
- Au-delà de 40 m	+0,8			
<b>TYPE DE CONSTRUCTION</b> <sup>(4)</sup>				
- Résistance mécanique de l'ossature >= R60	-0,1		>= 30 min	Les bennes de collecte sont des stockages à l'air libre : pas de coefficient lié au type de construction.
- Résistance mécanique de l'ossature >= R30	0			
- Résistance mécanique de l'ossature < R30	+0,1		0,0	
<b>MATERIAUX AGGRAVANTS</b>				
Présence d'au moins un matériau aggravant <sup>(5)</sup>	+0,1	à sélectionner	Aucun matériau aggravant	Les bennes de collecte sont des stockages à l'air libre : pas de coefficient lié au type de construction.
			0,0	

TYPES D'INTERVENTION INTERNES				
- Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée) - DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels <sup>(6)</sup> - Service de sécurité incendie ou équipe de seconde intervention avec moyens appropriés en mesure d'intervenir 24h/24 <sup>(7)</sup>	-0,1		Aucun	Aucun dispositif d'intervention interne
	-0,1			
	-0,3		0,0	
CALCUL				
Somme des coefficients S			0,0	Emprise globale des 10 bennes à quai Hauteur de benne : 2 mètres
1 + S			1,0	
Surface (S en m <sup>2</sup> )			207,0	
$Q_i = 30 * S / 500 * (1 + \sum \text{coef})^{(8)}$			12	
CATEGORIE DE RISQUE (9) : Risque faible : $Q_{RF} = Q_i \times 0,5$ Risque 1 : $Q_1 = Q_i \times 1$ Risque 2 : $Q_2 = Q_i \times 1,5$ Risque 3 : $Q_3 = Q_i \times 2$			2	
<b>DEBIT CALCULE (Q en m<sup>3</sup>/h)</b>		0	19	
Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau <sup>(10)</sup> : QRF, Q1, Q2 ou Q3 / 2			Non	
<b>DEBIT CALCULE (Q en m<sup>3</sup>/h)</b>		0	19	
<b>DEBIT CALCULE POUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE<sup>(11)</sup> (Q en m<sup>3</sup>/h)</b>		19		
<b>DEBIT RETENU<sup>(12) (13) (14)</sup></b>		60		
Débit du réseau public (m <sup>3</sup> /h)		60		
Réserve d'eau à prévoir (m <sup>3</sup> )		0		

### 2.1.3.1.3. Prévention des pollutions des eaux et des sols

#### Risque de pollution par les eaux d'extinction incendie

Une vanne de coupure sera placée en aval du déboureur/déshuileur pour permettre la fermeture du réseau de collecte des eaux pluviales au niveau du bassin versant de la déchèterie. Une consigne dédiée sera disponible dans la déchèterie, et le personnel en aura connaissance.

Le volume nécessaire pour le confinement des eaux d'extinction est estimé à 131 m<sup>3</sup> sur la base de la note technique D9A<sup>1</sup>. Ce volume sera retenu dans les canalisations et sur la voirie de bas de quai du site.

	<b>DIMENSIONNEMENT DES RETENTIONS DES EAUX D'EXTINCTION</b>
---	---

Procédure SE.JE.AB.82\_V2

Référentiel : Guide pratique de dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction-D9A-Juin 2020

<b>DOSSIER :</b>	<b>2212E14Q2000032</b>	
<b>Besoins pour la lutte extérieure</b>	Résultat du guide pratique D9 : (besoin en m <sup>3</sup> /h * 2 heures minimum)	120
<b>Moyens de lutte intérieure contre l'incendie</b>	Sprinkleurs	0
	Rideau d'eau	0
	RIA	0
	Mousse HF et MF	0
	Brouillard d'eau et autres systèmes	0
	Colonne humide	0
	<b>Volumes d'eau liés aux intempéries</b>	10L/m <sup>2</sup> de surface de drainage

<sup>1</sup> « Guide pour le dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction », édité par le Centre National de Prévention et de Protection (CNPP), la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) et l'Institut National d'Etudes de la Sécurité Civile (INESC).

	Surface de drainage (m <sup>2</sup> )	1100	
<b>Présence stock de liquides</b>	20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume		+
	Local	Volume de liquide contenu en m <sup>3</sup>	0
	NA	Pas de stock de produits liquides	
<b>Volume total de liquide à mettre en rétention en m<sup>3</sup></b>			=
			<b>131</b>

Risque de pollution par un produit liquide dangereux :

Le risque d'une pollution accidentelle par un produit liquide dangereux est maîtrisé :

- ▶ Le volume des contenants apportés par les usagers pour ce type de produits est limité (bidons de 1 à 5 litres en général),
- ▶ Le stockage des déchets se fait dans leur contenant d'origine (1<sup>er</sup> niveau de rétention et de ségrégation des produits),
- ▶ Le dépôt des contenants se fait dans des caissettes-palettes étanches spécialement dédiée (2<sup>ème</sup> niveau de rétention et de ségrégation),
- ▶ Les caisses-palettes sont doublées d'une bâche (3<sup>ème</sup> niveau de rétention),
- ▶ Le sol du local abritant les déchets dangereux est constitué de résine avec bacs de rétention,
- ▶ Seul le personnel est autorisé à déposer les déchets dans le local (personnel formé à la ségrégation des produits dangereux),
- ▶ Le dispositif de collecte des huiles minérales est un conteneur aérien placé sur dallage béton étanche,
- ▶ L'ensemble des aires de circulation est revêtu d'enrobés,
- ▶ Un kit d'absorption permet de recueillir rapidement les produits épanchés.

#### 2.1.3.1.4. Prévention des risques liés à la circulation sur site

Les véhicules qui fréquentent l'installation peuvent s'avérer initiateurs de phénomènes dangereux du type incendie ou pollution des sols et des eaux en cas de déversement accidentel de carburant ou de fluides.

Différentes mesures et consignes permettent de prévenir le risque d'accident de la circulation :

- ▶ L'accès au site est rigoureusement contrôlé,
- ▶ Les règles de circulation sur le site sont affichées (panneaux),
- ▶ Les consignes de sécurité sont communiquées à chaque chauffeur en charge de l'enlèvement (protocole de sécurité pour les opérations de chargement/déchargement),
- ▶ Le sens de circulation est balisé (marquage au sol),
- ▶ Les aires de circulation et de manœuvres sont régulièrement entretenues par balayage,
- ▶ La vitesse de circulation sur le site est limitée,
- ▶ Le personnel est tenu de s'approcher des véhicules en fonctionnement de façon perpendiculaire à leur orientation,
- ▶ L'interdiction d'accès des usagers au bas de quai est signalée par panneau.

#### 2.1.3.2. Risques sanitaires

Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires particuliers.

Au regard des faibles rejets de polluants dans les milieux, il n'engendrera pas de risques sanitaires.

### 2.1.4. Nuisances

#### 2.1.4.1. Trafic

Le trafic engendré par le fonctionnement de la déchèterie sur l'année 2022 est le suivant :

**Tableau 7 : Trafic généré par le fonctionnement de la déchèterie en 2022**

	Rotations annuelles totales	Rotations hebdomadaires moyennes
Fréquentation du site par les usagers	61 856	1 190
Evacuation des déchets	1 261	24
<b>Trafic global</b>	<b>63 117</b>	<b>1 214</b>

### 2.1.4.2. Nuisances sonores

Les principales sources de bruit du site sont :

- ▶ La circulation des camions à proximité des containers,
- ▶ La circulation des usagers à l'intérieur du site,
- ▶ L'utilisation des containers par les usagers.

Les sources sonores impactant principalement le bruit résiduel sont :

- ▶ La circulation routière de la rue des Arrogantes,
- ▶ L'activité des riverains aux alentours,
- ▶ Les aboiements.

L'exploitant a effectué des mesures acoustiques en Décembre 2022 dont les résultats complets sont disponibles en annexe. La localisation des points de mesures est précisée sur la vue aérienne ci-après :



Figure 15 : Localisation des points de mesures des émissions sonores

Tableau 8 : Niveaux de bruit ambiant en limite de propriété du site

Point de mesure N°	Période	Niveau sonore dB(A)		Avis
		L <sub>Aeq</sub>	L <sub>Aeq</sub> admissible	
LP1	Diurne	56,5	70	Conforme

Tableau 9 : Emergences en Zones à Emergence Réglementée

Point de mesure	Période	Type	Niveau sonore en dB(A)		Emergence en dB(A)		Avis
			L <sub>Aeq</sub>	L50	Mesurée	Admissible	
ZER1	Diurne	Ambiant	48,5	44,0	4,5	5,0	Conforme
		Résiduel	52,0	39,5			

Une surveillance triennale des nuisances sonores continuera d'être assurée par l'exploitant.

### **2.1.4.3. Vibrations et émissions lumineuses**

Le secteur de la déchèterie n'est pas impacté par aucune nuisance du type vibration et émissions lumineuses.

L'exploitation de la déchèterie n'est à l'origine d'aucune vibration.

L'éclairage du site est assuré par des mâts équipés de projecteurs du type « asymétrique ». Ces derniers sont conçus pour limiter la déperdition lumineuse et l'éblouissement mais permet d'obtenir un grand champ d'éclairage au sol.

### **2.1.5. Emissions**

#### **2.1.5.1. Rejets dans l'air**

##### ***2.1.5.1.1. Nuisances olfactives***

Compte-tenu de la nature des déchets acceptés en bennes ou plate-forme (déchets non fermentescibles à l'exception des déchets verts) et du mode de stockage des Déchets Dangereux (dans leur contenant d'origine pour les liquides et pâteux), l'exploitation de la déchèterie ne génère aucune odeur.

Le temps de séjour des déchets verts sur le site n'est pas favorable à leur dégradation et à la production de mauvaises odeurs.

##### ***2.1.5.1.2. Poussières***

Le site ne génère aucune émission de poussières :

- ▶ Aucun déchet pulvérulent n'est aujourd'hui accepté sur le site,
- ▶ Les voies de circulation et de manœuvres sont toutes réalisées en revêtement durable pour éviter le dégagement de poussière, elles sont en tant que besoin balayées.

##### ***2.1.5.1.3. Envols***

Les déchets légers éventuellement dispersés sur le site ou aux abords sont systématiquement ramassés par le personnel de gardiennage.

Les camions d'évacuation des déchets sont obligatoirement bâchés ou équipés de filets pour éviter le risque de perte de déchets sur la chaussée.

##### ***2.1.5.1.4. Emissions de gaz à effet de serre***

La nature même des produits acceptés sur la déchèterie n'est pas génératrice de gaz de combustion. Seul le trafic est concerné : la circulation engendre la production de gaz d'échappement, constitué principalement de vapeur d'eau, d'oxydes d'azote, de monoxyde et de dioxyde de carbone.

### 2.1.5.2. Rejets dans l'eau

Les activités de la déchèterie ne sont pas de nature à produire des effluents liquides industriels.

Les seules émissions du site sont :

- ▶ Les eaux usées sanitaires du personnel,
- ▶ Les eaux pluviales de ruissellement sur les voiries et toitures.

Les eaux usées sanitaires et les eaux pluviales de ruissellement sont collectées en réseaux séparatifs.

#### 2.1.5.2.1. Eaux industrielles

La déchèterie n'étant pas une activité consommatrice d'eau, il n'y a pas de rejet d'effluent liquide industriel.

#### 2.1.5.2.2. Eaux pluviales :

Les eaux pluviales ruisselant sur les toitures, les dallages et les voiries de l'ensemble du site sont collectées dans un réseau unique spécifique. La CCRM sollicite une dérogation à l'article 5.2 de l'arrêté ministériel du 27 mars 2012 qui spécifie que les réseaux doivent être de type séparatif.

Les eaux pluviales ruisselant sur l'ensemble de l'installation transitent successivement par :

- ▶ Les grilles avaloir de collecte qui permettent de retenir les éléments les plus grossiers sur la voirie,
- ▶ Un débourbeur/déshuileur de 3 m<sup>3</sup>.

Afin de garantir une efficacité maximale, le dispositif de traitement est vidangé régulièrement, a minima 1 fois par an, et autant que de besoin sur la base d'un contrôle visuel fréquent. Les boues sont alors pompées par un prestataire spécialisé et acheminées vers une unité de traitement autorisée.

La disposition 3D du SDAGE 2022-2027 du Bassin Loire Bretagne préconise la maîtrise des eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée comme régulation des eaux pluviales le plus en amont possible et privilégier l'infiltration à la parcelle des eaux faiblement polluées.

Après traitement sur le séparateur à hydrocarbures, les eaux pluviales sont rejetées au réseau communal.

En sortie du séparateur, un regard de prélèvement permet la prise d'échantillons. La qualité des eaux rejetées est contrôlée par un organisme agréé à minima tous les 3 ans.

Le tableau suivant reprend :

- ▶ La liste des paramètres contrôlés,
- ▶ Les valeurs seuils à respecter,
- ▶ Les résultats des contrôles de janvier 2023 (Cf. rapport complet en annexe).

**Tableau 10 : Valeurs limites de rejet des eaux pluviales**

Paramètre	Valeur limite de rejet	Résultats	Conformité
pH	5,5-8,5	7,5	Conforme
DCO	2 000 mg/l	52,5 mg O <sub>2</sub> /l	Conforme
DBO <sub>5</sub>	800 mg/l	3,35 mg/l	Conforme
MES	600 mg/l	66,0 mg/l	Conforme
Indices hydrocarbures	10 mg/l	< 0,5 mg/l	Conforme

Selon l'article 37 de l'AMPG du 26/03/2012, le passage de la déchèterie sous le régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2710-2 induit le renforcement de la surveillance des eaux pluviales du site à une périodicité annuelle.

L'exploitant s'engage à respecter cette nouvelle périodicité ainsi qu'à suivre les polluants spécifiques listés à l'article 35d) de l'AMPG du 26/03/2012, à savoir :

- ▶ Indice phénols : 0,3 mg/l
- ▶ Chrome hexavalent : 0,1 mg/l
- ▶ Cyanures totaux : 0,1 mg/l
- ▶ AOX : 5 mg/l
- ▶ Arsenic : 0,1 mg/l
- ▶ Hydrocarbures totaux : 10 mg/l
- ▶ Métaux totaux : 15 mg/l

#### **2.1.5.2.3. Eaux sanitaires**

Les eaux sanitaires de l'installation sont collectées par le réseau EU de la zone pour être traitées par la station d'épuration de la collectivité.

#### **2.1.6. Déchets**

L'installation ne génère pas de déchets en dehors des quelques ordures ménagères éventuellement produites par le personnel.

Tous les déchets présents sur le site sont en transit.

### **2.1.7. Patrimoine, Cadre de vie, Population, Urbanisme**

Les parcelles sur lesquelles est implanté la déchèterie sont situées en zone Ui section CE du PLU de la commune de Romorantin-Lanthenay, qui a été approuvé le 8 juin 2020. Le terrain ayant été aménagé et les bâtiments étant existant avant la date d’approbation et la mise en œuvre de ce PLU, le principe du bénéfice des droits acquis par antériorité est à retenir.

La zone Ui correspond aux espaces urbains à vocation d’activités économiques accueillant des constructions à dominante industrielle, artisanale, tertiaire ou commerciale.

Le site n’est grevé par aucune servitude d’utilité publique.

Au regard des caractéristiques du projet et du respect des différentes dispositions applicables à la zone UE, le projet ne présente pas d’incompatibilité avec ces différentes thématiques.

#### ***P.J. n°04 : Compatibilité des activités projetées avec l’affectation des sols***

Au regard du secteur d’implantation, le projet d’exploitation de l’entrepôt n’aura pas d’incidence sur le patrimoine, le cadre de vie et les populations.

## **2.2. Cumul avec d’autres activités**

Le projet existant ou approuvé recensé à moins de 10 km du site (source : Avis sur projet de la MRAe – années 2017 à 2023) est le suivant :

- ▶ Projet de création de deux entrepôts de stockage de matières combustibles situés sur le territoire des communes de Villefranche-sur-Cher et de Romorantin (41) porté par la société Catella.

Seules les thématiques relatives à la gestion des eaux pluviales (imperméabilisation) et au trafic routier sont susceptibles de se cumuler avec celle du projet. Toutefois, il est rappelé que le site est existant dans sa configuration actuelle et que les activités qui y sont exercées restent identiques.

**Les incidences de l’installation projetée ne sont donc pas susceptibles d’être cumulées avec d’autres activités existantes ou autorisée.**

## **2.3. Incidence transfrontalière**

Les incidences de l’installation ne sont pas susceptibles d’avoir des effets de nature transfrontalière.